

## Mobilier

### Présentation

Dans les bâtiments à démolir/réhabiliter le mobilier se présente sous deux formes :

- 🔄 Le mobilier dit « mobile » que l'on peut déplacer (bureau, table, fauteuil...).
- 🔄 Le mobilier « fixé », au sol ou sur les murs (banque d'accueil, établi, meuble de cuisine, paillasse, rayonnage, étagères...).

Dans les deux cas, prévoir un comptage exhaustif par local, zone, ou étage, avec photographie des éléments possédant un potentiel de réemploi. Les éléments disjoints de mobilier (portes, étagères, plateaux et piètements de bureaux,...) sont considérés comme mobilier.



Mobilier de bureau



Mobilier d'agencement



Mobilier d'hébergement



Mobilier Technique



Mobilier scolaire



Mobilier de restauration



Mobilier Médical



Mobilier de magasin



### POINTS D'ATTENTION

- 🔄 Les vitrines avec luminaires intégrés, lits médicalisés électrique, modules de bar réfrigérés ou encore les vitrines réfrigérées sont des DEEE.
- 🔄 Les systèmes d'archivage mécaniques type Compactus sont du mobilier, mais les armoires de stockage vertical type KARDEX sont des DEEE, selon leurs dimensions.
- 🔄 Dans le cas du mobilier fixé, s'assurer qu'il n'a pas été au contact d'amiante ou de plomb qui auraient pu le polluer.



## Extrait de la grille d'inventaire du diagnostiqueur

Désignation	Unité	Matériaux	Code déchet	Typologie	Filière recommandée
Mobiliers de bureau	u	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	Réemploi ou valorisation éco-organisme DEA
Mobilier d'agencement	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier d'hébergement	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier Technique	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier scolaire	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier de restauration	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier médical	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	
Mobilier de magasin	m <sup>2</sup>	Bois/ Métaux/Tissu/ plastique	20 01 99	DND	

### Information filière

- Le réemploi est le mode de valorisation à privilégier pour le mobilier.
- A défaut, tout le mobilier, mobile ou fixé, peut être valorisé en tant que Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) par l'éco-organisme VALDELIA.
- Le matériel mobile peut être évacué en l'état, collecté en benne ou en camion, selon les modalités d'accès au site.



### Astuces

- ➔ Pour la réalisation de l'inventaire, pensez à utiliser la grille DEA-type fournie par Démoclès s'il est pressenti que le site à auditer en contiendra une quantité importante (exemple : présence de salle de restauration, site scolaire ou universitaire...).
- ➔ Dans le cas de locaux inaccessibles présentant un entreposage en masse de mobilier divers, sans comptage possible, estimez un cubage de mobilier en mélange par rapport au volume de la pièce (n % du volume mesuré du local).
- ➔ Les éléments disjoints (plateaux, piètements, portes d'armoire, étagères) sont à compter en m<sup>3</sup>.
- ➔ Les coffres forts ne sont pas des DEA.



### POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition/réhabilitation significative de bâtiments, DÉMOCLÈS
- Guide d'information sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre, DÉMOCLÈS
- Annuaire des filières locales : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>
- Site de Valdelia : <https://www.valdelia.org/>